



## **BUDGET PRINCIPAL DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR**

### **FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Le budget primitif pour 2020 de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a été adopté à l'occasion du conseil de territoire du 5 février 2020.

Il s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations budgétaires préalablement débattues, à savoir :

- Un contexte d'élaboration à nouveau difficile et instable avec le maintien transitoire, grâce à l'action menée par les Présidents des Territoires, de la dotation d'intercommunalité au bénéfice des EPT en 2020 (6,5 millions de produit pour GPSEA), la suppression pour un an de la dotation de soutien à l'investissement territorial versée par la MGP en compensation ainsi que la perte programmée de la CFE après 2020 qui doit inciter à la prudence ;
- En réponse à ce contexte, l'affirmation des Territoires comme un échelon incontournable d'un projet métropolitain ambitieux, attractif et solidaire, avec la poursuite des travaux de l'Alliance des Territoires du Grand Paris autour de la défense des intérêts du bloc local qu'ils composent avec les communes, la revendication de l'obtention du statut d'EPCI à fiscalité propre et du maintien de la dotation d'intercommunalité, de la CFE et de la dotation de soutien à l'investissement territorial au bénéfice des Territoires ;
- Au vu du degré de maturité déjà avancé de notre Territoire, l'affirmation d'enjeux de développement et d'aménagement durables, ainsi que d'équité, afin d'ordonner davantage encore l'action de GPSEA en vue d'une stratégie de développement de notre territoire qui soit soucieuse de sa configuration, de ses spécificités et de ses enjeux propres en matière environnementale et climatique, économique et sociale, avec la mise en œuvre de notre Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) adopté lors du conseil de territoire du 2 octobre 2019, ainsi qu'une attention à la répartition de l'effort de GPSEA sur notre territoire, avec une considération renforcée pour l'identification des carences et les enjeux de rééquilibrage territorial ;
- Dans le prolongement de cet engagement, l'action du Territoire dans le respect et l'affirmation de ses principes d'intervention autour des valeurs de solidarité, d'équité, de cohésion et de proximité avec la poursuite de l'appui en ingénierie proposé aux communes par la délégation relations et appui aux territoires, du déploiement du fonds de solidarité aux communes avec des taux de consommation des enveloppes

importants, la mise en œuvre d'un budget participatif dédié pour 2020 au secteur de la production florale et arboricole, ainsi qu'une montée en puissance du fonds de secours créé pour apporter une financière exceptionnelle aux agents faisant face à une situation de déséquilibre budgétaire ponctuel ;

- Une poursuite de l'intervention du Territoire pour la maîtrise du coût des services publics pour ses habitants, avec l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la nouvelle convention d'approvisionnement en eau potable négociée par le Territoire, la poursuite du programme de renégociation des contrats de distribution d'eau potable, la mise en œuvre du nouveau marché d'exploitation des parcs relais de GPSEA et la poursuite du déploiement de la gratuité d'accès aux parcs relais de Boissy-Saint-Léger et Sucy-en-Brie pour les abonnés Navigo annuel ;
- Des dépenses de fonctionnement en stabilité par rapport au budget 2019, afin que les engagements du Territoire en d'investissement puissent être tenus, suite à la professionnalisation de la politique d'optimisation financière des achats de GPSEA, traduite par plus d'1 million d'euros de gains financiers injectés dans les équilibres du budget 2020 sous forme de diminutions de crédits ou *via* une amélioration de la qualité et de la densité du service public, ainsi que les conditions de travail des agents.

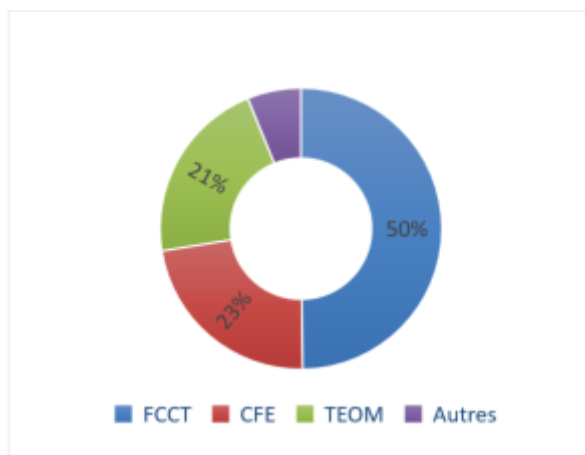
L'équilibre général du budget se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>184 486 443,38 €</b>	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>168 800 483,48 €</b>
<i>Epargne brute générée par la section de fonctionnement : 15 685 959,80</i>			
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>350 000,00 €</b>	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>16 035 959,90 €</b>
<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>350 000,00 €</i>	<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>10 200 000,00 €</i>
		<i>Dont autofinancement prévisionnel</i>	<i>5 835 959,90 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>184 836 443,38 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>184 836 443,38 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>35 164 072,10 €</b>	<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>61 353 854,00 €</b>
<i>Dont dotations, subventions, cessions...</i>	<i>11 946 678,00 €</i>	<i>Dont dépenses d'équipement</i>	<i>45 612 951,00 €</i>
<i>Dont emprunt d'équilibre</i>	<i>23 217 394,10 €</i>	<i>Dont dette &amp; autres dépenses financières</i>	<i>15 740 903,00 €</i>
<i>Dont refinancement d'emprunt</i>	<i>0,00 €</i>	<i>Dont refinancement d'emprunt</i>	<i>0,00 €</i>
<b>Résultats d'exécution 2019</b>	<b>12 676 193,42 €</b>	<b>Résultats d'exécution 2019</b>	<b>1 133 189,06 €</b>
<i>Dont excédent de fonctionnement affecté</i>	<i>12 676 193,42 €</i>	<i>Dont résultat d'investissement reporté</i>	<i>1 133 189,06 €</i>
<i>Dont résultat d'investissement reporté</i>	<i>0,00 €</i>		
<b>Restes à réaliser 2019 reportés</b>	<b>4 925 813,19 €</b>	<b>Restes à réaliser 2019 reportés</b>	<b>5 964 995,55 €</b>
<b>Recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>16 035 959,90 €</b>	<b>Dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>350 000,00 €</b>
<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>10 200 000,00 €</i>	<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>350 000,00 €</i>
<i>Dont autofinancement prévisionnel</i>	<i>5 835 959,90 €</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>68 802 038,61 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>68 802 038,61 €</b>

## 1-FONCTIONNEMENT

### Des recettes de fonctionnement sécurisées à court-terme mais qui restent peu dynamiques

Le total des recettes de fonctionnement du Territoire s'élève à **184 836 443,38 euros**, dont 184 486 443,38 euros de recettes réelles et 350 000 euros de recettes d'ordre.



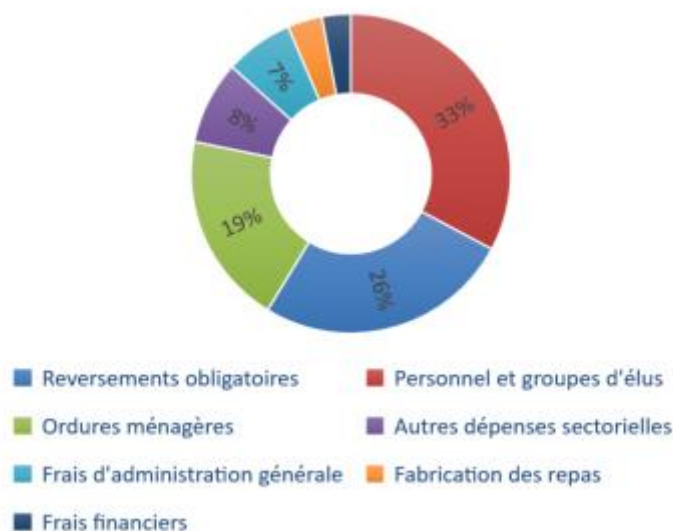
Il est prévu une hausse mesurée de +0,9% des recettes réelles de fonctionnement par rapport au budget 2019.

Cette croissance s'explique principalement par l'ajustement du FCCT budgété à hauteur de 91 883 807,70 euros (+723 952 euros par rapport à 2019), pour intégrer les appels de fonds liés à la régularisation des commandes de fleurs effectivement réalisées en 2018 et la valorisation des besoins prévisionnels pour l'année 2019, l'évaluation financière du transfert du centre sportif Val-de-Seine à Alfortville, du terrain synthétique du stade Didier Boutten de Marolles-en-Brie et l'extension du schéma territorial d'action social à la commune de Noiseau pour permettre son adhésion au service partagé territorial de restauration collective, ainsi que l'application du coefficient d'actualisation automatique prévu par la loi (+1,2% pour 2020) sur l'assiette du FCCT hors dotation de compensation de la part salaire. Les autres composantes principales des recettes réelles regroupent le produit de la CFE, estimé à 41 789 000 euros, et celui de la TEOM, inscrit à hauteur de 39 400 000 euros. Ces prévisions de produits de fiscalité s'appuient sur une évolution prudente de +1% des bases pour la CFE, conséquence directe de l'application de la réforme des valeurs foncières locatives des locaux professionnels, et de +1,5% pour la TEOM.

Les 6% de recettes restantes, soit 11 413 635,68 euros, se composent dans leur majeure partie des dotations allouées au Territoire dont les concours versés dans le cadre de la protection de l'environnement pour 3 200 000 euros, et du revenu des immeubles pour 1 945 518 euros.

## Des dépenses de fonctionnement traduisant le déploiement des politiques publiques avec la recherche constante de la qualité et de l'efficacité

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à **184 836 443,38 euros** et comprend **168 800 483,48 euros** de dépenses réelles ainsi que 16 035 959,90 euros de dépenses d'ordre (au titre des dotations aux amortissements pour 10 200 000 euros, et de l'autofinancement prévisionnel pour 5 835 959,90 euros).



Dans les mêmes proportions que pour le budget primitif 2019, la section de fonctionnement se caractérise par une part importante des reversements obligatoires que sont la dotation d'équilibre versée au bénéfice de la Métropole du Grand Paris pour 33 150 000 euros, la contribution au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) pour 7 635 504 euros, et le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 2 900 000 euros. Les dépenses de personnel (y compris frais des élus) sont estimées à 54 450 000 euros et prennent en compte une stabilisation du périmètre des effectifs de GPSEA. Elles ne représentent que 33% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses sectorielles sont quant à elles principalement consacrées à la collecte et au traitement des ordures ménagères pour 32 900 000 euros, à la fabrication des repas pour 5 940 000 euros, aux équipements culturels et sportifs pour 2 939 182 euros, aux transports et aux déplacements pour 2 636 692 euros, aux actions en matière d'insertion, de politique de la ville et d'économie sociale et solidaire pour 2 150 793 euros, à la gestion des eaux pluviales pour 2 112 228 euros ou encore à l'entretien des voiries pour 1 999 840 euros.

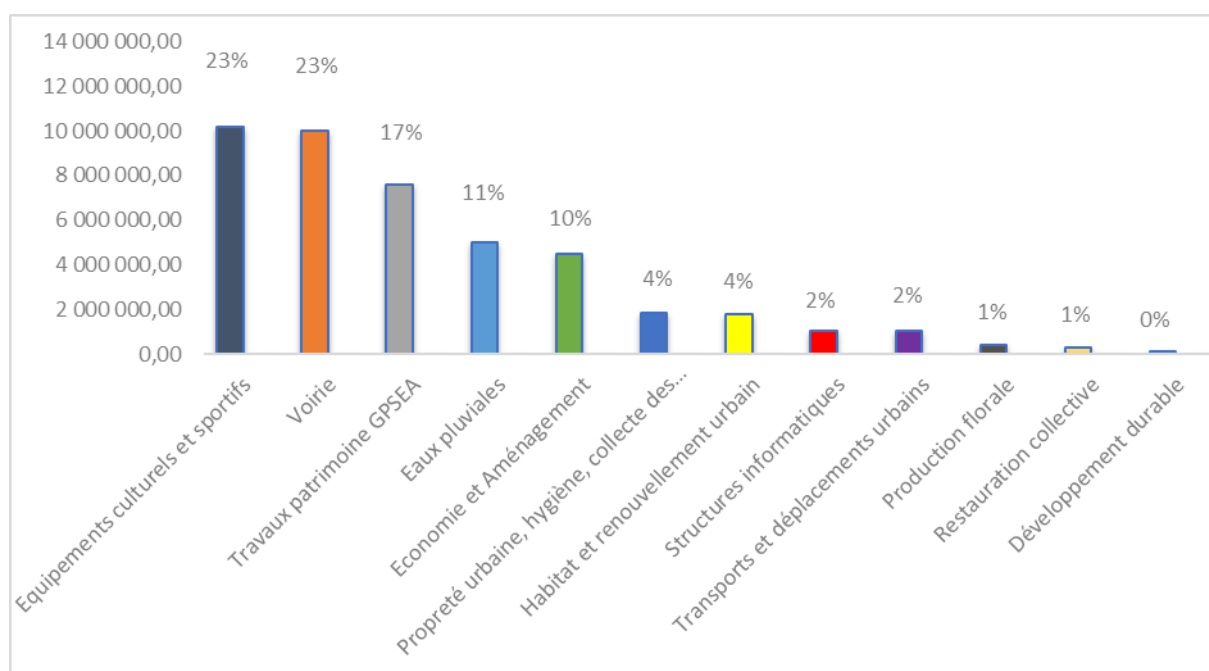
## 2- INVESTISSEMENT

En 2019, GPSEA poursuit le déploiement de sa politique d'investissement se traduisant par un programme volontariste et ambitieux construit en lien étroit avec les communes, notamment dans les secteurs de la voirie, de l'eau, des équipements culturels et sportifs mais également de l'aménagement.

### Un programme d'investissement volontariste

Prévues à hauteur de **68 802 038,61 euros**, les dépenses d'investissement comptent 45 612 951,00 euros consacrés aux dépenses d'équipement nouvelles. Elles intègrent par ailleurs 5 964 995,55 euros de restes à réaliser de l'exécution 2019 reportés au budget primitif 2020.

Les crédits nouveaux du programme d'investissement se répartissent principalement entre les travaux de réhabilitation et d'entretien de nos équipements culturels et sportifs (10 154 000), les travaux de voirie (10 000 000 euros), l'entretien des bâtiments administratifs ainsi que des interventions diverses sur le patrimoine bâti de la collectivité (7 612 101 euros), les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales (5 000 000 euros), le développement économique et les opérations d'aménagement (4 481 813 euros), l'hygiène, la propreté urbaine et les ordures ménagères (1 879 000 euros) ainsi que les opérations de réhabilitation et de construction sur l'habitat (1 818 480 euros).



Au titre des autres dépenses d'investissement, il est prévu notamment le remboursement du capital des emprunts souscrits auprès des établissements bancaires à hauteur de 15 700 000 euros (avec en sus 4 924 189 euros d'intérêts imputés en section de fonctionnement).

## Un programme d'investissement financé principalement par des ressources propres

Les recettes d'investissement sont composées de 68 802 038,61 euros de recettes réelles et de 16 035 959,90 euros de recettes d'ordre. Elles se répartissent comme suit :



Sur les 50 593 707,29 euros de recettes réelles, les ressources propres disponibles pour financer les dépenses d'équipement nouvelles, auxquelles s'ajoutent les subventions d'investissement affectées aux dépenses d'équipement, s'élèvent à 33 196 123,09 euros, permettant à GPSEA d'autofinancer son programme d'investissement à hauteur de 75%.

En complément, notre Territoire prévoit de faire appel au concours financier des établissements bancaires pour un montant total de 23 217 394,10 euros.

En définitive, grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à un endettement budgété à hauteur des ambitions territoriales mais qui reste raisonnable, GPSEA pourra assurer le financement d'un programme d'investissement ambitieux au service de ses communes membres, tout en préservant ses équilibres financiers.

**Annexe : récapitulatif de l'équilibre du budget primitif 2020 du budget principal**

